|  |  |
| --- | --- |
| Logo ou nom | Perceuse à colonne |
| Principales règles de sécurité et de comportement dans notre entreprise |
|  |  |
| Principaux dangers | * Risque que des gants, vêtements amples, cheveux longs ou bijoux soient entraînés par l’outil ou par la broche en rotation * Projection de copeaux ou d’éclats d’outil, blessures occasionnées par la rotation ou la projection de la pièce * Coupures aux mains dues à des copeaux ou des pièces à arêtes vives |
| Règles de sécurité | * N’utiliser que des perceuses à colonne et d’établi sûres et respecter les consignes indiquées dans la notice d’instructions * Utilisation uniquement par des personnes instruites. L'utilisation est interdite aux jeunes travailleurs de moins de 18 ans (exception : formation professionnelle initiale) * Porter des lunettes de protection * Porter des chaussures de sécurité * Interdiction de porter des gants * Ne porter ni bagues, ni montres, ni bracelets * Ne pas porter de vêtements amples, en particulier au niveau des manches * Cheveux longs : porter un filet à cheveux * Fixer les pièces au moyen de dispositifs de serrage * Ne jamais approcher la main de la broche en mouvement * Ne jamais serrer ou desserrer une pièce lorsque la machine est en marche * Ne jamais procéder à des mesures, à un nettoyage ou à des réparations lorsque la machine est en marche |
| Informations | * Voir la notice d’instructions * Liste de contrôle « Perceuses à colonne et d’établi », [www.suva.ch/67036.f](http://www.suva.ch/67036.f) |
| Date d’établissement | Version 1.0 / 26 août 2019 |